



Mairie de Cahus  
71 route de la Serpentine  
Le Bourg  
46130 CAHUS

05 65 33 88 28

mairie.cahus@wanadoo.fr



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 26 Février 2024

*Étaient présents* : Catherine Albert, Anne Audibert, Jean-Claude Kelsch, Claude Lavergne, Geoffroy Latapie, Maryline Linard, Nicolas Papon, Alexis Poeydemenge.

*Excusée* : Aurore Perony.

Début de la séance : 19h00

*Alexis Poeydemenge est désigné secrétaire de séance.*

### ◆ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 Janvier 2024 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés (8 voix).

### ◆ **Délibérations concernant les travaux de la salle des fêtes et de la cantine :**

Il est envisagé la rénovation de la salle des fêtes et de la cantine (Toitures, isolation, équipement...).

#### ✓ Choix de l'architecte / maître d'œuvre :

Après avoir consulté plusieurs cabinets, Madame le Maire propose de retenir M. Laurent RENAUD, architecte, en tant que responsable de la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents).

#### ✓ Choix d'un maître d'œuvre :

Un maître d'œuvre devra effectuer les travaux préliminaires (mesures, plans...) au projet de rénovation. Madame le Maire propose de retenir Monsieur Jean-Marc PIQUET qui travaille déjà avec M. Laurent RENAUD.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents).

#### ✓ Coût de la maîtrise d'œuvre préalable :

Monsieur Jean-Marc PIQUET assurera la prise de mesures et réalisation de plans servant de base au projet de rénovation de la Salle des Fêtes et de la cuisine. Les honoraires sont de 2198,50 € HT. Madame le Maire demande au Conseil d'approuver le coût des honoraires du maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents).

#### ✓ Devis estimatif des travaux et maîtrise d'œuvre :

Le coût des travaux est estimé à 280 000 € HT. Leshonoraires de l'architecte assurant la maîtrise d'œuvre (M. Laurent RENAUD), basé sur le coût estimé des travaux, est de 30 800 € HT.

Madame le Maire demande au Conseil d'approuver le devis estimatif des travaux et les honoraires de l'architecte.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents).

◆ **Délibération concernant l'organisation d'une séance de cinéma en plein-air :**

La séance de cinéma en plein-air organisée l'année passée a été couronnée de succès. Cette action est organisée par CAUVALDOR (Ciné Belle-Étoile). La commune se charge de l'animation précédant la projection (randonnée, food-trucks, jeux...etc)

Le coût de la prestation est de 1200 €. La Communauté de Communes subventionne à hauteur de 700 €, il reste donc 500 € à la charge de la commune.

Toutes les communes ne pouvant pas être retenues, il convient de déposer une candidature.

Madame le Maire propose de renouveler l'expérience cette année.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents)

◆ **Délibération concernant l'entretien de parcelles communales reboisées :**

4,2 hectares ont été reboisés l'an passé. Pendant quelques années, il convient d'effectuer des travaux d'entretien aux pieds et entre les plants. L'Office National des Forêts (ONF) peut se charger de ce travail. Madame le Maire indique que pour 2024 le coût sera de 4990 € HT et propose de d'accepter la proposition de l'ONF.

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents)

◆ **Délibération concernant l'augmentation des frais de scolarité :**

Madame le Maire rappelle que des frais de scolarité sont facturés aux communes voisines pour leurs élèves scolarisés à Cahus.

Ces frais n'ayant pas été augmentés depuis plusieurs années, Madame le Maire propose de les porter à 800 € par élève pour l'année scolaire 2024-2025

Le Conseil Municipal délibère et vote :

Pour : 8 voix (unanimité des présents)

◆ **Informations et questions diverses :**

- ✓ Un vidéo-projecteur dédié a été installé dans la salle de classe.
- ✓ Épave de voiture au Pont d'Orgues : La Gendarmerie nationale, contactée à plusieurs reprises, semble ne pas pouvoir faire enlever le véhicule. Un référent environnement doit intervenir.
- ✓ Réparation du muret du ruisseau de Longayroux : Xaintrie-Constructions doit intervenir courant Mai.

Fin de la séance : 21h00